



## Compte-rendu audience IA – SNUipp-FSU65 du 28 août 2014

**Présents : M. l'Inspecteur d'Académie, Mme Fassi (chef de la DISCOL qui assure l'interim du Secrétaire Général absent pour raisons de santé), Mme Hermantier (chef de la DIPER).**

L'IA débute la réunion en reconnaissant que la rentrée se fait dans des conditions difficiles au niveau national (changement de ministre, donc beaucoup d'inconnues) et au niveau départemental (manque de personnels).

Nous abordons ensuite la liste des sujets que nous souhaitons examiner lors de cette audience.

A - soutien et protection des collègues en butte à des attaques de tous ordres de la part de collègues, parents ou élus : quel protocole pourrions-nous définir au niveau départemental afin de ne pas laisser nos collègues sans réponse hiérarchique ?

**Réponse IA : c'est une préoccupation qu'il partage.**

**Il se dit très attentif à ces questions dont il souligne l'importance à ses yeux. L'IA rappelle qu'il est en charge au niveau académique du dossier Ressources Humaines, et que cet sujet en est une des composantes majeures. Il souligne qu'il s'agit d'un levier essentiel pour assurer le bon fonctionnement du service. Il valide le fait que les collègues se fassent accompagner par des représentants des personnels pour toutes les questions qui les concernent.**

**Il définit 2 types de situations : les situations d'urgence et les situations liées à une stratification de tensions (accumulation de différents ou conflits).**

**1 - les situations d'urgence : relativement rares, heureusement.**

**L'IEP doit être le 1<sup>er</sup> interlocuteur. Si l'IEP n'est pas joignable, ne pas hésiter à contacter le cabinet de la direction académique (IA ou Secrétaire Général).**

**2 - les situations de stratification de tensions**

**L'IEP est le 1<sup>er</sup> interlocuteur. Vous pouvez également faire appel à Madame Hermantier (chef de la DIPER) et/ou au cabinet.**

**Après un 1<sup>er</sup> travail d'analyse des causes et conséquences, des réponses et des aides seront apportées en terme juridique et/ou en terme d'accompagnement éventuellement avec l'aide de l'Assistante Sociale des Personnels et du Médecin de Prévention.**

**Il souligne également le rôle que peut jouer le CHSCT dans ces questions.**

**Le SNUipp-FSU65 propose que des études de cas soient réalisées dans le cadre d'un groupe de travail du CHSCT pour analyser les réussites et les échecs dans le traitement de situations réelles que le département a eu à connaître. L'IA retient cette proposition.**

**Le SNUipp-FSU65 soulève 2 points importants :**

**- la méconnaissance des rôles et missions des différents personnels et outils qui existent pour aider les collègues. Nous demandons qu'une information soit faite dans ce sens auprès de tous les personnels, éventuellement dans le cadre des animations pédagogiques. L'IA suggère qu'une information soit diffusée via les réunions de directeurs, et estime que cette information relève également de notre ressort (ce que nous faisons déjà). Nous lui opposons que les directeurs ont déjà beaucoup de travail et que ces informations devraient être données directement à tous les collègues par**

l'administration. Cette information par l'administration elle-même témoignerait auprès des collègues de son implication et de sa réelle volonté de prendre en compte ces problématiques.

- le fait que nos collègues ont le sentiment d'être considérés par la hiérarchie comme « coupables a priori ». Nous demandons que les dossiers soient abordés avec neutralité et instruits « à charge et à décharge ». Nous demandons que « les agresseurs » soient rappelés systématiquement à leurs droits et leurs devoirs, et qu'ils soient informés qu'ils peuvent encourir des poursuites.

Nous rappelons également que les réponses de « type pédagogique » qui sont parfois mises en avant en 1ère instance par la hiérarchie notamment pour des « plaintes » émanant de parents d'élèves, ne sont pas opportunes en situation de crise. Nos collègues ont souvent exploré toutes les pistes de cet ordre dès que des difficultés apparaissent avec leurs élèves. S'il peut être pertinent, le conseil pédagogique doit être envisagé et/ou apporté dans le cadre d'une visite ou d'une inspection.

Et pour reprendre une expression triviale : « Le linge sale, s'il y en a, doit être lavé en famille ».

L'IA reconnaît que si les IEN restent les premiers interlocuteurs, leur proximité sur le terrain avec les différents interlocuteurs qui est souvent un atout dans la résolution des conflits peut se révéler parfois un handicap. Il relève alors de sa responsabilité de « prendre la main ».

L'IA réaffirme que les enseignants ont droit à la bienveillance et à l'empathie de la hiérarchie.

Le SNUipp-FSU65 souligne que, au-delà de la bienveillance, les collègues attendent surtout neutralité et impartialité de la hiérarchie dans le traitement des conflits.

(NDLR : mieux vaut un juge sévère mais juste qu'un juge sympathique mais incompetent dans l'instruction de ses dossiers)

Nous reprenons ensuite un à un les différents dossiers dont nous avons eu connaissance durant l'année scolaire 2013-2014 et pour lesquels nous avons accompagné des collègues.

B - gestion des personnels : refus de temps partiel sur autorisation, refus d'allègement de service, décisions du CMD : conséquences pour les personnels et leur capacité à assurer leur service dans de bonnes conditions. Certaines situations seront-elles réexaminées ?

1 - refus de temps partiel : L'IA redit qu'il n'est pas fier d'avoir dû prendre ces décisions uniquement liées au manque de personnel. Quelques collègues ont fait appel de cette décision et ont constitué un dossier pour raison médicale notamment. L'avis du Médecin de Prévention a été sollicité. Les réponses s'appuieront sur cet avis. Nous en reparlerons lors de la CAPD du 10 septembre.

2 - refus d'allègement de service : même raison invoquée pour expliquer les refus. Nous en reparlerons lors de la CAPD du 10 septembre.

3 - décisions du Comité Médical Départemental : nous examinons la situation de chacun des collègues concernés.

C - critères d'attribution des emplois d'EVS dans les écoles primaires : quels seront-ils ? Les mêmes que cette année, établis en accord avec tous les syndicats. Ils représentent 37,30 ETP.

Le SNUipp-FSU65 rappelle qu'il a demandé à nouveau un GT sur ce sujet pour hiérarchiser les critères définis en commun. Nous rappelons que les collègues exerçant

**dans des écoles à classe unique ou à 1 classe, sont seuls toute la journée en responsabilité des élèves. Pour nous les écoles ne bénéficiant pas de décharge de direction devraient être prioritaires, puis les écoles avec décharge en commençant par les écoles avec CLIS et avec le plus grand nombre de classe.**

D - carte scolaire : y aura-t-il des ajustements de rentrée ? **Oui. Les IEN ont commencé à recenser les besoins. Le SNUipp-FSU65 demande si l'IA envisage de procéder à des fermetures à la rentrée, ce qui ne s'est jamais produit dans notre département. Non, l'IA ne souhaite pas perturber les écoles à la rentrée.**

E - changement de circonscription concernant certaines écoles de la ville Tarbes : le point sur ce dossier. En juillet l'IA nous avait affirmé qu'il n'y aurait pas de modification des circonscriptions. **En revanche, dans le cadre d'un rééquilibrage et d'une meilleure cohérence des missions des IEN, 7 écoles de Tarbes-Est ont été transférées à Tarbes-Ouest car elles sont considérées comme des écoles à besoins particuliers se rapprochant des critères de l'éducation prioritaire (mat Louise Michel (ZEP), mat Jeanne Larroque, mat Michelet, mat Voltaire, élem Jean Macé, élem Paul Bert, élem Voltaire). En juillet le SNUipp-FSU65 avait soulevé la question des zones de remplacement pour les BD rattachés à des écoles qui changeraient de circo, celles-ci couvrant des territoires dont la superficie est très différente. L'IA considère que les secteurs Tarbes-Est et Tarbes-Ouest sont comparables. 2 collègues sont concernés.**

F - INEAT et échanges de départements intra-académiques entre PES et/ou titulaires. Le SNUipp-FSU65 avait posé cette question par écrit la semaine dernière, et n'ayant pas reçu de réponse nous la posons à nouveau.

**A ce jour l'IA a l'autorisation de prononcer 1 seul INEAT. Il a déjà demandé une augmentation de ce nombre et a renouvelé cette demande, la situation du 65 étant difficile. La réunion des IA de l'académie avec la Rectrice et les SG du rectorat du vendredi 29 août, devrait examiner à nouveau ce dossier.**

**A ce jour aucune décision n'a été prise, les réponses relevant à la fois du niveau ministériel et du niveau rectoral.**

**Pour ce qui concerne les PES, seul 1 échange a pu se faire entre le 31 et le 65. Il y avait demande de sortie du 65 pour intégrer le 31 et 2 demandes de sortie du 31 pour intégrer le 65. Il n'y a pas eu de groupe de travail académique sur ce dossier. C'est la DOS du rectorat qui a tranché entre les 2 candidatures en fonction du rang de classement au CRPE.**

**Pour les titulaires, toutes les demandes de sortie du 65 concernant le 64 (hors académie) aucun échange n'a pu être réalisé.**

G - frais de déplacement RASED (Lannemezan et Lourdes-Bagnères) non remboursés : où en est-on ?

**Madame Fassi et Madame Hermantier vont faire le point avec la DIBAG.**

H - calendrier prévisionnel des instances de rentrée (CAPD, CTSD et CDEN)

**CAPD le mercredi 10 septembre à 9h30**

**CTSD le mardi 9 septembre à 14h30**

**Le CDEN se réunira plus tard (en octobre).**

**roselyne bergé-sarthou et joëlle noguère**

